



Condition d'annulation naturalisation française

Par Visiteur

Française mariée au chili en 1998, obtention de la naturalisation française pour mon mari en 2006. Depuis cette date mon mari quitte régulièrement le domicile conjugal avec toutes ses affaires : 2, 4 voire 6 semaines hors du domicile. Quelles démarches faut il faire si cela est possible pour annuler sa naturalisation française?

A ce jour il est parti à nouveau depuis 4 jours et sans cause concrète.

Merci pour votre réponse.

Sentiments respectueux.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Quelles démarches faut il faire si cela est possible pour annuler sa naturalisation française?

Je comprends parfaitement la situation mais vous ne pouvez entamer de démarches afin de retirer la nationalité française à votre mari. Cela n'est pas possible.

Par contre, si vous souhaitez divorcer, vous pouvez prendre contact avec un huissier afin qu'il constate l'abandon de domicile et de ce fait vous pourrez engager une procédure de divorce pour faute.

Cordialement